

# Le Projet CESARE

CESARE est un projet réalisé par l'ASECAP dont le but est de concevoir, spécifier, développer, promouvoir et appliquer un système de télépéage (Electronic Fee Collection-EFC) commun et intéropérable sur les autoroutes européennes à péage.

L'objectif est de permettre aux usagers européens de voyager à travers tout le réseau autoroutier et d'acquitter le péage en utilisant un seul moyen technique et contractuel, obtenu par la signature d'un contrat avec un des possibles émetteurs, sur la base d'un accord signé par les opérateurs autoroutiers et désigné comme *Memorandum of Understanding* (Protocole Inter-Sociétés).

Les usagers auront un badge unique pour accéder au service, délivré par une société émettrice fournissant à la fois un instrument technique (le terminal à placer à bord) et contractuel pour l'accès au service. L'utilisateur pourra ainsi utiliser tel instrument à travers le réseau, en recevant un relevé périodique des passages effectués, ainsi qu'une facture de la part du même émetteur, qui l'enverra au nom de tous les opérateurs routiers signataires du *Memorandum of Understanding*.

L'intéropérabilité du télépéage est caractérisée par les trois aspects suivants :

- Intéropérabilité technique, conçue comme la standardisation des caractéristiques techniques de l'équipement au sol et l'équipement installé à bord;
- Intéropérabilité opérationnelle, conçue comme la standardisation de toutes les procédures liées au paiement du péage à travers de moyens électroniques, de la distribution jusqu'à l'utilisation du terminal à bord, de l'émission de factures pour l'utilisateur au recouvrement, par les opérateurs routiers, des sommes dues;
- Intéropérabilité contractuelle, conçue comme l'établissement d'un instrument contractuel qui engage les parties signataires à fournir des services aux usagers d'une façon standardisée et harmonisée.

Le projet entier peut être considéré comme divisé en quatre différentes phases:

- **Phase I** : Définition du service, interopérabilité technique et opérationnelle.
- **Phase II** : Intéropérabilité contractuelle et validation de la faisabilité.
- **Phase III** : Appels d'offres et application du système.
- **Phase IV** : Déroulement du service.

La **Phase I** s'est terminée en 1999 avec pour résultat la définition de l'interopérabilité technique et opérationnelle

La **Phase II** a démarré en 2001 et s'est achevée en février 2002. Cette deuxième phase a abordé les différents niveaux de l'interopérabilité (technique, opérationnelle et contractuelle) et a fourni un cadre global pour l'interopérabilité des systèmes de collecte de télépéage basés sur la technologie DSRC (Dedicated Short-Range Communications). Les principaux résultats de la Phase II sont les suivants :

- Rédaction d'un Protocole Inter-Sociétés (Memorandum of Understanding (MoU) qui définit le rôle de tous les acteurs impliqués (opérateurs, émetteurs des moyens de paiement – ces derniers étant les même opérateurs des institutions financières – et les usagers) ;
- Préparation des documents contractuels nécessaires annexés au Protocole Inter-Sociétés ;
- Définition d'un modèle de transaction du télépéage et des données techniques pour l'équipement nécessaire pour le rendre opérationnel
- Etude de la compatibilité des modèles développés par les membres de l'ASECAP avec les besoins des pays non membres de l'ASECAP qui sont intéressés par le télépéage

CESARE en est actuellement à la **Phase III**, qui a débuté en avril 2005 et dont la durée probable est de 18 mois. CESARE III aura pour principal objectif d'étudier les modifications faites au set de documents

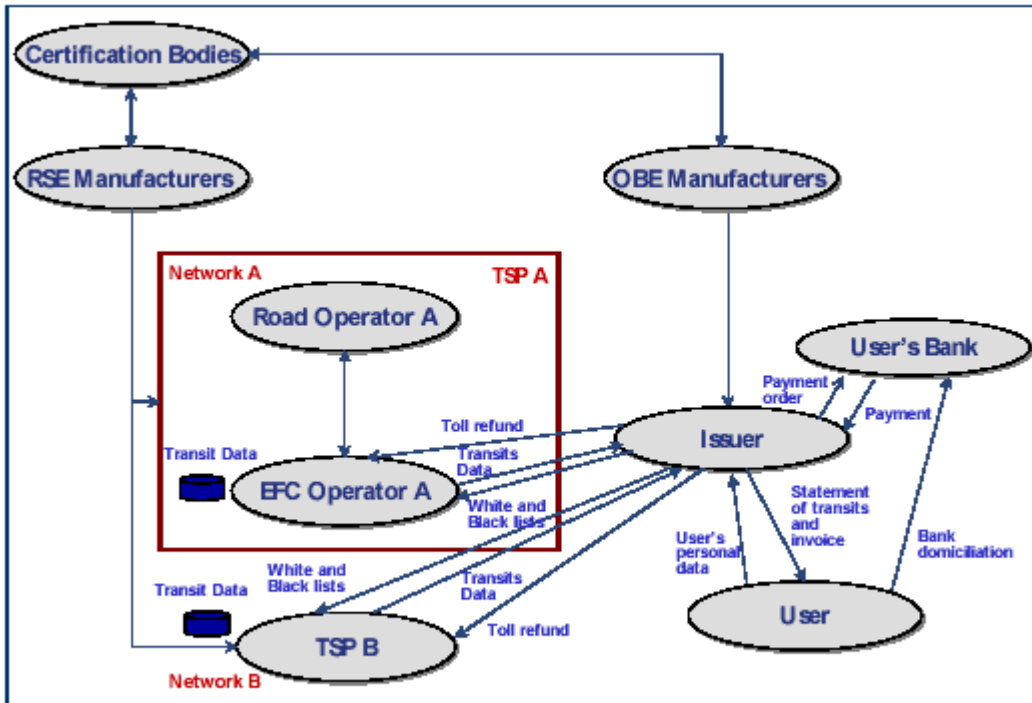
concernant l'aspect contractuel et organisationnel qui ont été établis au cours de la phase II. Cela nécessite de prendre en compte les nouveaux acteurs, parmi lesquels il pourrait y avoir pour la première fois les pays qui ont confirmé leur participation à un système national de péage routier, au péage routier dans les zones urbaines et à la directive européenne sur le système de télépéage EFC. Certaines de ces modifications seront mises en œuvre dans le cadre de CESARE III.

Le projet se compose de 7 Work Packages, dont 5 sont de nature technique, les 2 autres concernent la diffusion des résultats du projet et la gestion du projet.

Le budget global du projet CESARE s'élève à 1,4 M€ et est cofinancé par la DG Energie & Transports de la Commission européenne.

# CESARE

Etude d'un système commun de télépéage EFC pour un service autoroutier européen ASECAP.



Abréviations utilisées :

TSP : Transport Service Provider (Fournisseur de services de transport)

EFC : Electronic Fee Collection (collecte du télépéage)

RSE : Road Side Equipment (équipement sur le bord des routes)

OBE : On Board Equipment (équipement à bord des voitures/camions)